



M Le Président du Comité Technique Local.

Au cours du dernier Comité Technique qui s'est tenu le 18 octobre 2012 en présence des représentants du personnel et de l'administration, vous nous avez dévoilé une partie des thèmes qui nous seront présentés pour vote ou information lors du prochain comité technique que vous entendez convoquer le 19 novembre 2012.

Parmi les sujets de cette prochaine instance dite de « Dialogue social » va être présenté aux représentants élus du personnel une réorganisation des services de direction à savoir plus particulièrement les divisions du contrôle fiscal et du contentieux.

Vous soumettez au vote des élus cette réorganisation par seule volonté d'affichage d'un semblant de dialogue social. Il ne peut y avoir de dialogue et d'échange lorsque les décisions sont déjà prises unilatéralement. Comment croire que vous prendrez en considération les remarques portées par les élus alors que vous avez fait abstraction de celles qu'auraient pu présenter les agents concernés. Sous couvert d'un vote, vous vous refuserez à la consultation vous limitant à l'information...

A plusieurs reprises, les représentants du personnel vous ont fait part de leur insatisfaction et de leur mécontentement grandissant à n'être bien souvent qu'informés et non consultés.

Cette réorganisation sur laquelle nous ont alertés de très nombreux collègues avant même les agents concernés est une fois encore révélatrice de votre vision du dialogue social que décidément nous ne partageons pas.

Au delà des inquiétudes à vous voir envisager de remettre en cause une organisation qui fonctionne et qui manifestement pour tous les agents du réseau qui s'appuient sur ces divisions, tient son rang de support et d'expertise ; nous nous offusquons de la méthode employée tant à l'attention des agents concernés qu'à l'attention des représentants du personnel.

Par ailleurs, alors que notre administration affiche vouloir mettre l'utilisateur au centre de ces préoccupations, les avis des « agents-usagers » de ces services, en l'occurrence les différents acteurs du Contrôle Fiscal, n'ont à aucun moment été sollicités.

Concernant les agents de ces services :

-les agents concernés par la réorganisation de ces divisions auront à émettre un avis sur leur souhait de rejoindre la division du contentieux ou de rester au contrôle fiscal sans même connaître le périmètre des missions qui leur seront dévolues au sein des divisions réorganisées.

-L'absence de règles quant à l'affectation des agents concernés est révélatrice, une fois encore du peu de garanties dont bénéficient les agents de direction.

-Cette réorganisation ne concerne pas les seuls services de direction dont les agents sont gérés par le seul bon vouloir du Directeur départemental des finances publiques (faute d'affectation la plus fine possible pour les agents de direction), elle concerne également les services du réseau qui trouvent dans ces divisions un interlocuteur dédié et compétent. Mais vous ne pouvez connaître leur avis puisque, ce même Directeur, certainement par empressement, n'a pas souhaité prendre l'attache ni des agents ni même des chefs de ces services.

Concernant les représentants du personnel :

-vous nous présenterez cette réorganisation le 19 novembre 2012 alors que les agents concernés auront fait part de leur préférence pour le 15 novembre. Les garanties (si elles existent) dont doivent bénéficier les agents concernés seront flouées.

-une fois encore vous laisserez un autre membre de la parité administrative s'exprimer à votre place au cours de ce comité technique...vous ne consultez même pas vos cadres, pourquoi prendriez vous la peine de vous adresser à des représentants du personnel **ELUS**.

Préalablement à la tenue de ce comité technique que nous n'envisageons pas sous les meilleurs auspices, nous réclamons de votre part, en qualité de président du comité technique local que soient transmis au plus vite aux représentants du personnel :

- les documents relatifs aux règles qui seront appliquées en toute transparence pour affecter les agents concernés dans leur nouvelle division
- les documents relatifs au nouveau périmètre et aux prérogatives de la future division du contrôle fiscal afin que les agents puissent émettre leur vœu en toute connaissance des choses.

Monsieur le Président, comme nous ne doutons pas de votre souhait de conserver votre indicateur de dialogue social au vert, nous souhaitons qu'au cours du comité technique du 19 novembre 2012 soit enfin présenté aux représentants du personnel un TAGERFIP des services de direction. Ce ciblage des emplois nous le réclamons pour les agents concernés, nous refusons de voir nos collègues de direction subir des réorganisations sans que ne leurs soient accordées les garanties dont bénéficient les agents du réseau.

Enfin, et parce que nous ne sommes pas dupes des réformes de structures potentielles qu'occasionneraient une régionalisation de la mission contentieuse, nous souhaitons que nous soit présenté au titre des questions diverses un point sur les réflexions de l'administration centrale sur ce sujet.

Les représentants du personnel élus en CTL pour SOLIDAIRES Finances Publiques, CGT Finances Publiques et CFTC Finances Publiques.